



PRÉFET DE LA DORDOGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

15 décembre 2020

LETTRE D'INFORMATION en Dordogne

«Avec France relance,
repandre notre destin en main,
construire la France de 2030»



Édito

Face à la crise économique que nous traversons, l'État demeure plus que jamais à vos côtés pour préparer l'avenir. Avec le plan « France Relance », ce sont près de 100 milliards d'euros qui vont être investis par l'État pour assurer le redémarrage économique de notre pays.

Afin de vous accompagner au mieux ainsi que l'ensemble des forces vives de notre territoire, j'ai décidé, en complément du comité départemental de suivi du plan de relance dont la prochaine réunion aura lieu le 6 janvier prochain, de vous adresser périodiquement une lettre d'information synthétisant les principales actualités liées à France Relance.

Outre des informations locales telles que le nom et les coordonnées des chefs de file départementaux pour chaque mesure du dispositif « France Relance », vous y trouverez un point spécifique sur les nouveaux appels à projets.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Frédéric PERISSAT
Préfet de la Dordogne

Thèmes abordés

ÉCOLOGIE	2	COHÉSION	5
Décarbonation de l'industrie	2	Soutien aux personnes précaires	5
Fonds Fiches	2		
Premiers appels à projets du volet agricole	3		
COMPÉTITIVITÉ	4		
Soutien à l'investissement industriel.....	4		
Secteurs stratégiques	4		
Fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires	5		
Guichet industrie du futur	5		



Décarbonation de l'industrie

Dans le cadre du Fonds de décarbonation de l'industrie (appel à projets IndusEE de l'ADEME pour le soutien aux projets d'efficacité énergétique d'un montant d'investissement supérieur à 3 millions d'euros, clôturé le 20 octobre), l'instruction des candidatures est finalisée et a fait l'objet d'un passage en commission nationale des aides de l'ADEME le 25 novembre. L'annonce des lauréats doit intervenir prochainement.

L'appel à projets visant à soutenir financièrement la vente de matières plastiques recyclées à destination des régénérateurs de matière est clôturé depuis le 26 octobre. L'annonce des lauréats doit intervenir prochainement.

Le dispositif d'intervention de l'ADEME pour les bilans gaz à effet de serre dans le secteur agricole (aide au diagnostic gaz à effet de serre, potentiel des sols et vulnérabilité des exploitations agricoles, définition d'un plan d'actions global) sera publié dans les prochains jours, pour une enveloppe nationale de 10 M€.

Tous les appels à projets, dont ceux au titre de France Relance, sont répertoriés à l'adresse suivante : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/>

Concernant le soutien au tourisme durable, un appel à manifestation d'intérêt national, doté de 50 M€ doit être lancé cette semaine, avec l'objectif de mobiliser des relais territoriaux de proximité pour inciter les établissements touristiques d'hébergement à investir dans des équipements plus écologiques, et les établissements de restauration à établir et mettre en place des plans d'action en faveur d'une alimentation durable et locale.

Chef de file : UD-DREAL
ud-24.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Fonds friches

L'effort exceptionnel apporté par le plan de relance doit permettre d'intervenir sur les friches, à la fois pour la reconversion des friches issues d'anciens sites industriels ICPE ou sites miniers dans le cadre d'un appel à projets national lancé par l'ADEME (40 M€ sur 2021-2022) et pour le recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain, de revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine, et pour des projets de requalification à vocation productive (enveloppe nationale de 259 M€, entièrement territorialisée).

Sur cette enveloppe de 259 M€, la région Nouvelle-Aquitaine bénéficiera *a minima* d'une sous-enveloppe de 16 M€ sur 2021-2022 (déclinée à parts égales sur 2021 et 2022), pilotée sous l'autorité de la préfète de région, permettant de financer des projets d'aménagement de friches dont les bilans économiques restent déficitaires après prise en compte de toutes les autres subventions publiques, et malgré la recherche et l'optimisation de tous les autres leviers d'équilibre.

Un cadrage national de ce dispositif a été publié sur le site du Ministère de la Transition écologique (<https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-friches>), fixant un socle commun de critères d'éligibilité et de modalité de dépôt des dossiers. Un appel à projets régional, déclinant ce cadre national, sera publié dans les prochaines semaines. Les projets devront être transmis pour fin février (date restant à caler) puis seront sélectionnés avant le 15 avril 2021 (1ère session) ou le 15 avril 2022 (2e session).

Chef de file : DDT
ddt-directeur@dordogne.gouv.fr



Les premiers appels à projets du volet agricole sont ouverts !

Le volet « Transition agricole, alimentation et forêt » du plan de relance se fixe 3 objectifs :

- ➔ Renforcer la souveraineté alimentaire ;
- ➔ Accélérer la transition agroécologique pour donner accès à tous les Français à une alimentation saine, durable et locale ;
- ➔ Adapter l'agriculture et la forêt au changement climatique. 1,2 milliard d'euros sont ainsi spécifiquement dédiés en 2021 et 2022 aux secteurs, auxquels s'ajoutent les mesures transversales du plan de relance dont bénéficieront les agriculteurs, les industries agroalimentaires et du secteur Forêt/bois.

Le soutien est actuellement décidé et ouvert aux dépôts de projets pour les dispositifs suivants :

x À destination des filières et de leurs outils

[Aide financière pour accompagner la structuration des filières agricoles et agroalimentaires.](#)

L'appel à projets est lancé depuis le 2 décembre 2020.

[Aide financière pour accompagner la structuration des filières protéines végétales.](#)

L'appel à projets est lancé depuis le 2 décembre 2020.

[Appel à Manifestations d'Intérêt 2020-2021 - Projets de développement et de valorisation des protéines végétales.](#)

L'appel à manifestation d'intérêt est lancé depuis le 23 novembre 2020.

[Le plan de modernisation des abattoirs.](#)

La téléprocédure ouvre le 15 décembre 2020.

[Le fonds avenir BIO.](#)

L'appel à projets est lancé depuis le 19 octobre 2020.

x Pour les exploitations agricoles, CUMA, ETA.

[L'aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique, visant à réduire \(voire substituer\) ou optimiser l'usage des intrants \(produits phytosanitaires, effluents, fertilisant\).](#)

La téléprocédure ouvrira le 4 janvier 2021.

[L'aide aux agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique, visant à améliorer la résilience des agriculteurs face aux aléas climatiques \(gel, grêle, sécheresse, vent\).](#)

La téléprocédure ouvrira le 4 janvier 2021.

[Aide à l'investissement dans des équipements spécifiques permettant la culture, la récolte et le séchage d'espèces riches en protéines végétales et le développement de sursemis de légumineuses fourragères.](#)

La téléprocédure ouvrira le 4 janvier 2021.



[Pour la filière forêt-bois un appel à manifestation d'intérêt qui vise à sélectionner des porteurs de projet pour déployer une aide aux renouvellement forestier.](#)

L'appel à manifestation d'intérêt est lancé depuis le 3 décembre 2020.

Chef de file : DDT
ddt-directeur@dordogne.gouv.fr

Chef de file pour les mesures liées aux abattoirs : DDCSPP
ddcspp-directeur@dordogne.gouv.fr

COMPÉTITIVITÉ

Soutien à l'investissement industriel

Actualités :

- x Un calendrier prévisionnel des appels à projets a été publié. Il doit permettre un meilleur suivi des dispositifs (dates d'ouverture et de fermeture, thématique). Il est disponible [ici](#).
- x La mise en œuvre du volet nucléaire du plan de relance, doté de 470 M€, a été annoncée ([communiqué de presse](#)). À noter notamment un appel à projets portant sur le soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie nucléaire. Il est disponible avec l'appel à projets pour les secteurs critiques (automobile, aéronautique, résilience) [ici](#).
- x Mise en ligne d'une plateforme de suivi des indicateurs du plan de relance : [ici](#).

Rappel : un portail en ligne décrit toutes les mesures de soutien aux entreprises. Il est disponible [ici](#). Dans le cadre de la crise sanitaire, un numéro dédié a été ouvert pour répondre aux questions des entreprises en difficulté : 0806 000 245 (appel non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au vendredi de 9h à 12h puis de 13h à 16h).

Chef de file : UD-DIRECCTE
na-ud24@direccte.gouv.fr

Secteurs stratégiques

L'appel à projets vise à soutenir des projets qui contribuent à la souveraineté du pays. Pour l'automobile, l'aéronautique et le nucléaire, il vise également à soutenir des projets de modernisation ou de diversification.

Le premier appel à projet a été clôturé le 17/11. Un nouvel appel à projets est ouvert jusqu'au 1er juin (lien [ici](#)).

Secteurs concernés :

Automobile, aéronautique, nucléaire, agro-alimentaire, électronique, santé, intrants pour l'industrie et 5G.

Enveloppes :

- x Automobile : 200 M€ par an en 2020-2022 ;
- x Aéronautique : 100 M€ par an en 2020-2022 (anticipation de 100 M€ de crédits 2021 dès 2020, conjointement avec le fonds automobile) ;



- x Nucléaire : non précisé ;
- x Résilience (autres secteurs stratégiques) : 100 M€ en 2020 puis 300 M€ par an en 2021-2022.

Cible :

Entreprises ou consortiums d'entreprises. Projets d'investissement de minimum 200 k€ (automobile, aéronautique et nucléaire), de minimum 1 M€ pour les autres secteurs.

Processus :

- x Les entreprises candidatent sur la plateforme Bpifrance ;
- x 3 relèves jusqu'au 1er juin : 26 janvier, 31 mars et 1er juin ;
- x Co-instruction DGE et Direccte Nouvelle-Aquitaine qui formulent un avis en opportunité ;
- x COPIL DGE pour le passage en instruction financière par Bpifrance ;
- x COPIL DGE pour la sélection après instruction par Bpifrance ;
- x Annonce des lauréats et conventionnement.

Une foire aux questions très bien construite constitue le premier niveau d'information pour les entreprises (disponible [ici](#)).

Chef de file : UD-DIRECCTE
na-ud24@direccte.gouv.fr

Fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires

Ce fonds vise à soutenir des projets industriels à fort impact dans les territoires sur lesquels ils sont implantés (création d'emploi, structuration de la filière,...). Il est actuellement ouvert jusqu'au 31/12 et sera vraisemblablement prolongé. Il est ouvert à tous les secteurs industriels.

Enveloppe :

150 M€ en 2020, 150 M€ en 2021, 100 M€ en 2022. Enveloppe 2020 déjà épuisée, anticipation de 100 M€ sur les crédits de 2021 annoncée le 9/11.

Processus :

- x Les entreprises candidatent sur la plateforme démarches-simplifiées ([ici](#)) ;
- x Co-instruction Direccte et Conseil régional ;
- x Revue d'accélération pour passage en instruction financière par Bpifrance ;
- x Revue d'accélération pour la sélection après instruction par Bpifrance ;
- x Annonce des lauréats et conventionnement.

Détails et foire aux questions disponibles [ici](#).

Chef de file : UD-DIRECCTE
na-ud24@direccte.gouv.fr



Guichet industrie du futur

Un dispositif de subvention des investissements dans l'industrie du futur (robots, machines, logiciels, etc.) a été mis en place. Il permet aux entreprises de solliciter une subvention de 40 % de l'investissement en déposant une demande auprès de l'Agence des services de paiement (ASP). Il remplace un mécanisme de suramortissement. Toutefois, il n'est ouvert avec des conditions préférentielles que jusqu'au 31 décembre 2020. La demande se fait [ici](#).

Cible :

PME et ETI qui investissent dans des technologies de l'industrie du futur. Un arrêté identifie les équipements inclus qui correspondent à une large gamme d'équipements industriels (robots, commandes numériques, fabrication additive, logiciels de production...).

Enveloppe : 120 M€ en 2020

Processus :

- x Envoi d'un formulaire (très synthétique) et des devis signés par l'entreprise. L'ASP lui notifie alors les dépenses prises en compte et l'entreprise recevra la subvention notifiée sur présentation de la facture acquittée.

Chef de file : UD-DIRECCTE
na-ud24@direccte.gouv.fr

COHÉSION

Soutien aux personnes précaires

Appel à projets 2020-21 : soutien aux associations de lutte contre la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine

Depuis le début de la crise sanitaire engendrée par la pandémie de Covid-19, le nombre de personnes en situation de précarité continue de s'accroître. Dans ce contexte dégradé, afin de soutenir financièrement les associations de lutte contre la pauvreté, un plan de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros est déployé sur deux ans dans le cadre du plan « France Relance » et à l'initiative du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Ce plan est mis en œuvre via deux appels à projets : le premier appel à projets 2020-2021 correspondant à une première enveloppe de 50 millions d'euros.

Les financements ainsi délivrés sont destinés à soutenir des dispositifs portés par des associations souhaitant par leurs actions contribuer à la lutte contre la pauvreté, quelle que soit leur taille et qui répondent à des problèmes d'ordre structurel. Le présent appel à projets se décline au niveau national et au niveau régional pour laisser une large part au soutien aux projets de proximité.

Déclinaison en Nouvelle-Aquitaine :

En Nouvelle-Aquitaine, l'enveloppe régionale sera de 2 457 728 €. Dans la région, les projets doivent notamment prendre en compte les thématiques suivantes :

- x La lutte contre la précarité alimentaire, et plus généralement l'accès aux biens essentiels (alimentation et hygiène) ;
- x L'accès aux droits et la lutte contre l'illectronisme ;
- x Le soutien aux familles notamment durant les 1000 premiers jours de l'enfant ;



- x L'insertion sociale et professionnelle, en particulier les projets incluant des problématiques de mobilité, de santé ou d'accompagnement pour l'accès aux formations à distance.

Calendrier de l'appel à projets :

- x Lancement de l'appel à projets 2020-2021 : 24 novembre 2020 ;
- x Clôture du dépôt des candidatures : 15 janvier 2021 ;
- x Fin de l'étape de sélection des projets au niveau national et régional : 10 mars 2021 ;
- x Annonce des résultats finaux : 23 mars 2021. La liste des projets lauréats sera publiée sur les sites internet du Ministère de la Santé et des Solidarités et les sites internet des services déconcentrés ;
- x Signature des conventions : à compter du 8 avril 2021.

Les porteurs de projet sont invités à établir leur demande de budget en fonction de la nature du projet :

- x Pour les projets présentés au niveau national, les demandes de subventions doivent être comprises entre 500 000 et 2 000 000 euros, sans dépasser 90 % du budget total du projet ;
- x Pour les projets présentés en Nouvelle-Aquitaine, les demandes de subventions doivent être comprises entre 40 000 € et 300 000 €.

Plus d'informations sur le site internet de la préfecture de région : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/Actualites/Societe/Appel-a-projets-2020-21-soutien-aux-associations-de-lutte-contre-la-pauvrete-en-Nouvelle-Aquitaine#>

Chef de file : DDCSPP
ddcspp-directeur@dordogne.gouv.fr



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance
planderelance.gouv.fr

